

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juin 2014 : le recul des achats de voitures par les sociétés se poursuit

En juin 2014, 13 022 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en repli de 3,4 % par rapport à juin 2013. Comme le mois précédent, la baisse a essentiellement concerné le département de Loire-Atlantique dont les immatriculations ont chuté de 13 %. En cumul annuel, les ventes de véhicules se sont, en revanche, accrues de 3,3 % dans la région.

Les voitures particulières et commerciales, en recul de 4,3 %, ont représenté 62 % des ventes du mois de juin. 61 % d'entre elles sont des motorisations gazole. Les acquisitions réalisées par les sociétés, qui représentent quatre immatriculations de voitures sur dix, ont reculé pour le sixième mois consécutif, en liaison avec l'augmentation du prix du cheval fiscal intervenue au 1^{er} janvier 2014.

Le marché des véhicules lourds destinés aux transports de marchandises a poursuivi son redressement : ses ventes ont progressé de 6 % en juin et de 18 % sur un an.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juin 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Ensemble
Voiture particulière et commerciale	3 151	1 510	641	1 167	1 541	8 010
Cyclomoteur	196	110	30	211	156	703
Motocycle	260	149	56	102	109	676
Voiturette	16	14	7	16	27	80
Remorque légère et caravane	144	76	49	72	96	437
VASP léger	104	30	16	23	52	225
Autobus et autocar	1	5	10	-	1	17
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	869	350	124	243	315	1 901
Camion	32	7	3	14	20	76
Tracteur routier	21	31	32	8	37	129
Semi-remorque	23	25	35	10	74	167
Remorque lourde	4	-	-	1	5	10
VASP lourd	13	10	-	3	2	28
Tracteur agricole	69	74	50	46	66	305
Engin agricole (autre que tracteur)	36	58	50	40	74	258
Ensemble	4 939	2 449	1 103	1 956	2 575	13 022

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

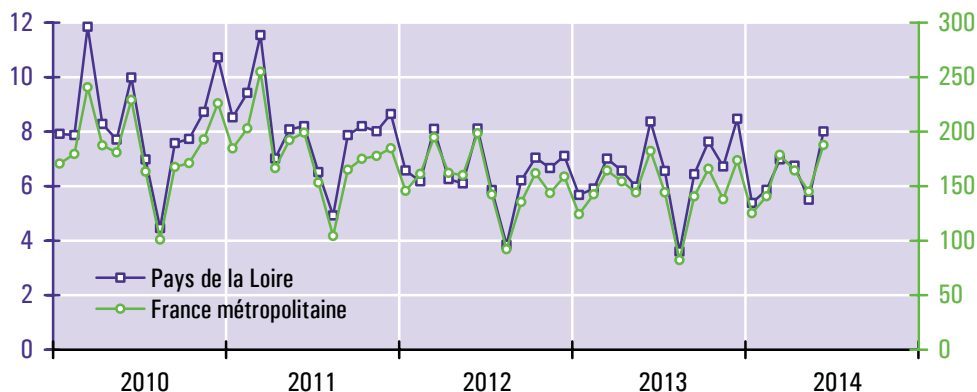
En juin 2014, 8 010 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 4,3 % par rapport à juin 2013 qui contraste avec la progression de 3,0 % observée en France métropolitaine.

Comme lors des quatre mois précédents, le marché a été soutenu par les achats des personnes physiques qui ont progressé de 0,9 % en juin. Le segment des voitures de sociétés a reculé de 10 %, particulièrement en Loire-Atlantique (- 31 %) où sont implantées les principales sociétés de location de véhicules de la région.

Le phénomène est lié à l'augmentation de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation. Au 1^{er} janvier 2014, le prix du cheval fiscal est ainsi passé de 43 à 48 euros (+ 12 %). Cette aggravation de la fiscalité a vraisemblablement incité certains loueurs ligériens de véhicules à immatriculer désormais leurs flottes dans des régions où le coût de la carte grise est plus faible.

Les véhicules équipés de motorisations alternatives ont connu un nouveau coup d'arrêt en juin. Les immatriculations régionales de modèles hybrides et électriques ont ainsi baissé respectivement de 24 % et de 13 %. Ces baisses sont la conséquence d'un décret d'octobre 2013 qui réduisait d'un tiers le bonus écologique sur les formules de location longue durée (LLD) ou avec option d'achat (LOA) de véhicules hybrides et électriques. Le décret a été abrogé le 27 juin dernier. Ses premiers effets sur les ventes sont attendus à l'automne.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

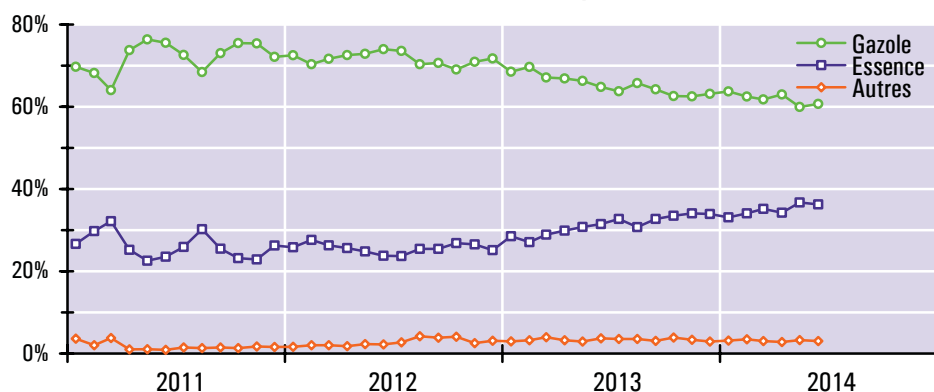
	Juin 2014			Juillet 2013 à juin 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 151	39 %	- 17 %	31 266	40 %	- 1 %
Maine-et-Loire (49)	1 510	19 %	+ 9 %	13 985	18 %	+ 2 %
Mayenne (53)	641	8 %	+ 10 %	5 760	7 %	+ 4 %
Sarthe (72)	1 167	15 %	- 4 %	12 164	16 %	+ 3 %
Vendée (85)	1 541	19 %	+ 9 %	14 749	19 %	+ 9 %
Gazole	4 863	61 %	- 10 %	48 846	63 %	- 7 %
Essence	2 905	36 %	+ 10 %	26 558	34 %	+ 26 %
Hybride	188	2 %	- 24 %	2 202	3 %	+ 9 %
Electricité	52	0,6 %	- 13 %	308	0,4 %	- 19 %
Autres motorisations	2	0,0 %		10	0,0 %	- 94 %
Personnes morales	3 500	44 %	- 10 %	31 005	40 %	- 1 %
Personnes physiques	4 510	56 %	+ 1 %	46 919	60 %	+ 4 %
Ensemble	8 010	100 %	- 4 %	77 924	100 %	+ 2 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juin 2014 et celles de juin 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

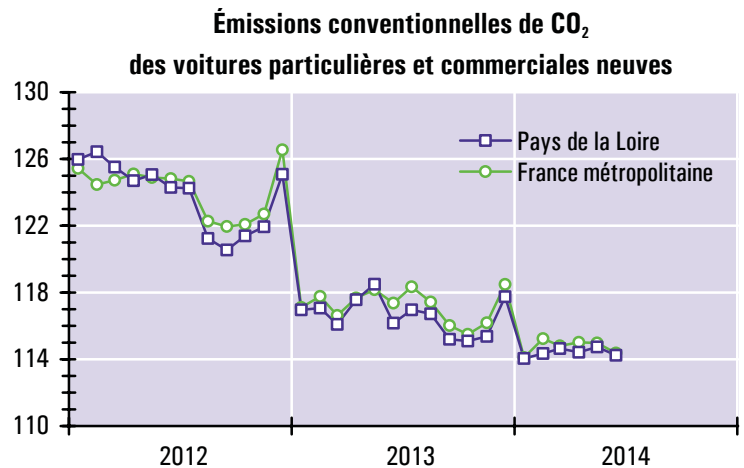
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juin 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,2 grammes par km, soit une diminution de 1,7 % par rapport à juin 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

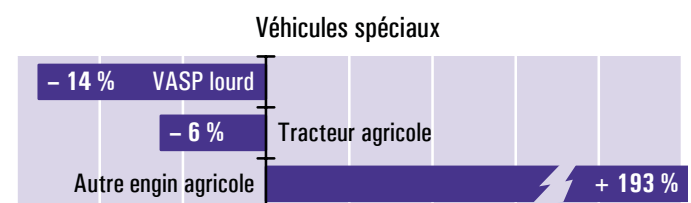
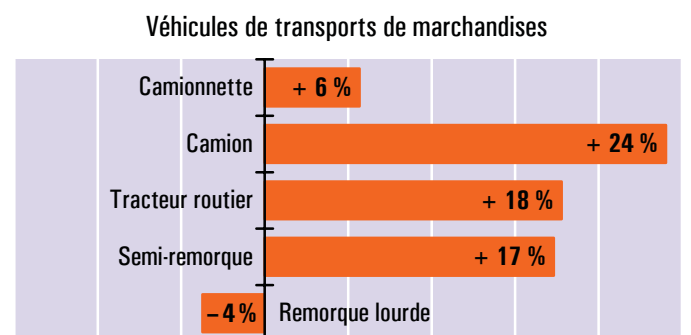
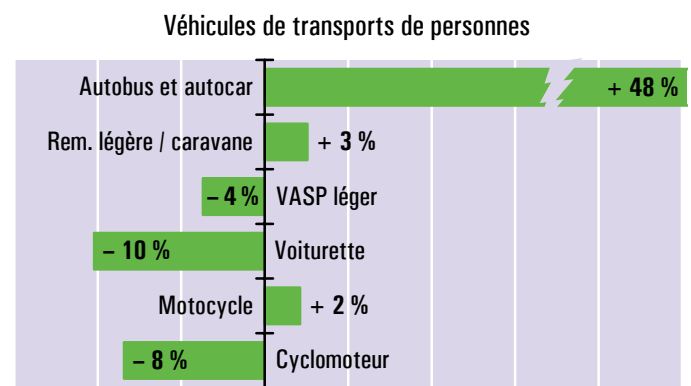
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de juin ont été peu dynamiques. Sur un an, le recul de ventes de voitures s'est amplifié. Les immatriculations d'autobus et d'autocars demeurent favorablement orientées (+ 48 %) grâce aux importantes livraisons réalisées au second semestre de 2013, mais sont en retrait de 41 % sur le seul deuxième trimestre de 2014.

La reprise des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises a marqué une pause. 83 % d'entre elles sont des camionnettes ; leurs ventes se sont stabilisées en juin mais sont en croissance de 6 % sur un an. Les immatriculations de véhicules lourds (camions, remorques et semi-remorques) ont en revanche fortement augmenté en juin. Dans des volumes peu importants (une dizaine d'immatriculations par mois), le marché des remorques lourdes est le seul à ne pas progresser en cumul annuel.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, sont trois fois plus importantes qu'en 2012. Le marché des tracteurs agricoles a, en revanche, connu un sixième mois consécutif de repli.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juillet 2013 à juin 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (juillet 2012 à juin 2013)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

*Les immatriculations
de véhicules neufs
en Pays de la Loire*

Service connaissance
des territoires et évaluation
Division de l'observation,
des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014